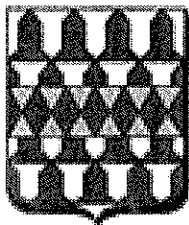


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthoumet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/13046

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 FEVRIER 2013**

L'an deux mille treize et le vingt-cinq février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthoumet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthoumet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Madame Yolande MILHE a été nommée secrétaire de séance.

Président : Jean-Marie SAUNIERE

Présents : Jérôme HERVOUET, Daniel MESTRE, Yolande MILHE, Michèle PICARD,
Denis ROUCH, Jean-Marie SAUNIERE

Absents : Heather MANN, Rachel SCHMITT

Procuration : Rachel SCHMITT donne procuration à Jean-Marie SAUNIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 31 décembre 2012

Le compte rendu n'appelle aucun commentaire de la part des membres présents ou représentés et est à l'unanimité adopté.

2. Régie des carburants : compte administratif 2012

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	227 649.99 €	794.40 €
Recettes	214543.53 €	3 270.52 €
Résultat	- 13 106.46 €	2 476.12 €
Résultats cumulés	21992.28 €	15 301.65 €
Restes à réaliser		- 12 496 €

Compte tenu des résultats présentés, le résultat final de l'année 2012 est affecté comme suit : 8 885.52 € sont imputés en excédent à reporter sur l'exercice suivant pour la section de fonctionnement ; quant à la section d'investissement elle sera abondée de 5 281.77 € au niveau de l'excédent à reporter sur l'exercice suivant.

Monsieur le Maire en la personne de Jean-Marie SAUNIERE rend compte de l'exécution du budget principal de la régie des carburants pour l'année 2012, ainsi que des restes à réaliser. Monsieur le

Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2012.

3. Point sur les subventions demandées

Monsieur le Maire fait un état des différents dossiers de subventions déposés pour l'année 2013.

Remplacement des vannes de la rue de la gare	DEPARTEMENT 30%	6 900,00 €
	AGENCE EAU 30%	6 900,00 €
	ETAT DETR 20%	4 600,00 €
Réfection chaussée rue de la gare	DEPARTEMENT 30%	9 203,40 €
Sécurisation D613	DETR 40%	2 064,00 €
	DEPARTEMENT 40%	2 064,00 €
Amélioration des lits de séchage de la station d'épuration	DEPARTEMENT 40%	18 946,00 €
	AGENCE DE L'EAU 30%	14 210,00 €

Les avis à ces différentes demandes devraient être notifiés au cours du premier semestre 2013.

4. Dégradations de l'éclairage public et économie d'énergie

Plusieurs luminaires et notamment ampoules de l'éclairage public ont été dégradés. Cet acte de malveillance a été signalé en gendarmerie. Un devis de réparations a été demandé. Une information sera faite auprès des villageois pour les informer de ces méfaits et de leurs conséquences. Par ailleurs, la commune se rapprochera de sa compagnie d'assurance afin de voir si dans le cadre d'une garantie « vandalisme » le coût des réparations ne peut être pris en charge.

Afin de réduire ses dépenses en matière d'énergie, la commune souhaite réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public et couper le circuit d'éclairage public de la route de Salza/école sur une plage horaire donnée. Une évaluation financière est à l'étude.

5. Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Dans le cadre de ce projet visant à faciliter l'accès aux personnes handicapées, Monsieur le Maire assistera jeudi 28 février à une réunion organisée par notre nouvelle intercommunalité.

6. SIAHBO (Syndicat du bassin de l'Orbieu)

Le syndicat doit prochainement intervenir afin de nettoyer les abords du ruisseau de Caulière.

7. Embellissement du village

Monsieur le Maire diffuse en séance aux membres du Conseil Municipal une copie du courrier de Monsieur Guy MARAIS sur le projet de peinture murale. Au vu de la première réunion publique, l'artiste a proposé un pré-projet qui sera présenté, avec les commentaires du Conseil Municipal, lors d'une nouvelle réunion publique fixée le vendredi 8 mars à 18h30.

8. Soirée crêpes

La régie des festivités organisera le samedi 2 mars prochain une soirée crêpes. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer le prix de vente des repas comme suit : 8 € pour les adultes, 6 € pour les enfants et gratuité pour les moins de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les tarifs de vente des repas comme proposé ci-dessus.

9. Projet d'extension du Syndicat Audois d'Energies

Considérant l'intérêt du projet de départementalisation du SYADEN pour l'aménagement et le développement équilibré des territoires, l'harmonisation du service public dans l'Aude, ainsi que de la conduite de projets d'avenir dans les domaines de l'énergie et des communications électroniques au profit de l'ensemble des collectivités audoises, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider par délibération le projet d'extension de périmètre du SYADEN prévu par l'arrêté préfectoral n° 2012354-0003.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet d'extension du périmètre du SYADEN.

10.Travaux d'effacement BT rue du lavoir par le Syndicat Audois d'Energies

Monsieur le Maire expose l'avant-projet établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant les travaux situés rue du lavoir en matière d'électrification mais aussi d'effacement des réseaux d'éclairage public et/ou de communications électroniques.

Le coût total des travaux est estimé à 35 689.97 € et la part communale est de 16 900.00 €.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, approuve à l'unanimité l'avant-projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire est à nouveau désigné « correspondant tempête ».

11.Ouverture d'un budget propre à l'eau et l'assainissement

Pour faire suite aux préconisations du percepteur de la trésorerie de Lagrasse et afin d'avoir plus de lisibilité sur les différentes opérations concernant l'eau et l'assainissement, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'isoler dans un budget annexe tout ces opérations et ce conformément à la nomenclature comptable M49.

Le Conseil Municipal, après en délibéré, approuve l'ouverture d'un budget propre à l'eau et à l'assainissement conformément à la nomenclature comptable M49.

12.Questions diverses

1. Aménagement d'un parking au-dessus de la mairie
Monsieur le Maire présente une proposition chiffrée d'aménagement d'un parking situé au-dessus de la mairie. Le coût total des travaux s'élève à 17 000 €. Les travaux de reconstruction d'un mur en pierres seront isolés et feront l'objet de devis de la part d'artisans locaux.
2. Lancement d'une procédure de bien présumé vacant et sans maître
Monsieur le Maire saisira la Commission Communale des Impôts Directs le 8 mars prochain à 17h45. Cette étape est un préalable à l'acquisition de la parcelle cadastrée B11 (le village) via une procédure de bien présumé vacant et sans maître
3. Aménagement foncier
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une nouvelle enquête publique qui se tiendra du 11 au 25 mars 2013.
4. Dates à retenir
L'association Carpe diem Corbera invite le 9 mars prochain la commune à une réunion de présentation d'un projet de course équestre d'endurance.

La commune de Villeroque-Termenès accueillera les 23 et 24 mars, dans son château l'avant-première d'un spectacle intitulé « Cataros » de Yannick SEGUIER et auquel la commune est invitée.

Le 8 mars prochain à Albières, la commune est invitée par le Pays Corbières Minervois à la visite d'une installation alimentée par une chaudière à bois déchiqueté.

Le vendredi 1^{er} mars prochain, Hervé BARO invite le Conseil Municipal à une restitution sur les travaux de recherches sur la circulation des eaux du ruisseau de Caulière.

Jérôme HERVOUET fait part au Conseil Municipal de la demande de mise à disposition de la salle des jeunes par deux adolescents du village. Monsieur le Maire précise que l'état de la salle à ce jour ne permet l'accueil de public. Après travaux, une réflexion avec les jeunes et leurs parents pourra être ouverte sur ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait :
En mairie, le lundi 4 mars 2013

Jean-Marie SAUNIERE
Maire
(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.